

Présentation du projet de loi de finances pour 2008

Présentation du projet de loi de finances pour 2008

Benoît Ramozzi - bramozzi@cs.experts-comptables.org

Le projet de loi de finances pour 2008 vient d'être présenté en Conseil des ministres.

Conformément au discours prononcé par M. Eric Woerth, ministre du Budget, des comptes publics et de la fonction publique, ce projet poursuit deux objectifs :

- s'inscrire puissamment dans la trajectoire de redressement de nos finances publiques ;
- mettre en œuvre la politique de croissance voulue par le Président et le gouvernement, en valorisant le travail et en investissant dans l'avenir.

Selon Eric Woerth, le projet de loi de finances traduit également, sur le plan fiscal, les priorités annoncées, soit :

- priorité à la croissance, avec la loi du 21 août 2007 sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat que ce PLF 2008 met pleinement en œuvre. Ainsi, le crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunts souscrits pour l'acquisition ou la construction de la résidence principale est aménagé puisque la première année, le taux du crédit d'impôt passerait de 20% à 40%.
- priorité au soutien à l'effort de recherche et d'innovation des entreprises avec notamment la mesure phare qu'est la simplification et l'amplification du crédit d'impôt recherche mais aussi l'allègement de la fiscalité des brevets.
- Quant aux autres dispositions fiscales, en nombre limité, elles obéissent toutes à une priorité d'équité ou de simplification. Au titre de ces mesures, Eric Woerth cite notamment :
 - la modernisation de la fiscalité des dividendes, qui propose un prélèvement forfaitaire libératoire optionnel analogue à ce qui existe déjà pour les obligations, en vue de dynamiser l'épargne et de l'orienter vers le financement des entreprises ;
 - la simplification et l'harmonisation des règles relatives aux pactes d'actionnaires pour favoriser la pérennité des entreprises, notamment des PME, qui sont si souvent fragilisées au moment de leur transmission.
 - et la décharge de solidarité fiscale entre les époux, pour tenir compte de situations parfois dramatiques.

Pour en savoir plus :

http://www.budget.gouv.fr/presse/dossiers_de_presse/plf2008/plf2008_som.php

2007.09.28 11:18